



Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015

Février 2016



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2016
ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en citer la source en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also published in English as: Canadian Nuclear Safety Commission Quarterly Financial Report for the Quarter Ended December 31, 2015

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le site Web de la CCSN à l'adresse suretenucleaire.gc.ca.

Pour obtenir un exemplaire du document en français ou en anglais, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : info@cnsccsn.gc.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : facebook.com/Commissioncanadiennesuretenucleaire

YouTube : youtube.com/ccsnensc

Twitter : [@CCSN_CNSC](https://twitter.com/CCSN_CNSC)

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1 <i>Autorisations, mandat et activités de programme</i>	1
1.2 <i>Méthode de présentation du rapport</i>	2
1.3 <i>Structure financière de la CCSN</i>	3
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
2.1 <i>Analyse des autorisations</i>	4
2.2 <i>Analyse des dépenses</i>	5
3. Risques et incertitudes.....	8
4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	9
5. Approbation des cadres supérieurs.....	9
Annexe.....	10
État des autorisations (<i>non vérifié</i>).....	10
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (<i>non vérifiées</i>).....	11

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses*. Celui-ci n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Autorisations, mandat et activités de programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour préserver la santé et la sécurité et protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport de substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation d'équipement et de renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des explosifs nucléaires
- informer objectivement le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

La CCSN a adopté une nouvelle architecture d’alignement des programmes qu’elle a mise en œuvre en 2015-2016. La nouvelle architecture tient compte des aspects fondamentaux du travail réglementaire de la CCSN.

Pour s’acquitter de son mandat, la CCSN a établi six programmes :

- Cycle du combustible nucléaire
- Réacteurs nucléaires
- Substances nucléaires et équipement réglementé
- Non-prolifération nucléaire
- Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics
- Services internes

Le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Budget principal des dépenses (Partie II)* fournissent plus de détails sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d’une comptabilité axée sur les dépenses. L’état des autorisations joint à ce rapport (voir l’annexe) inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses* pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016. On a préparé ce rapport trimestriel en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d’information financière à l’égard de l’utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l’autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles approuvées, au moyen de lois ou de mesures législatives (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

Lorsqu’on dissout le Parlement dans le but de tenir une élection générale, l’article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à ordonner par décret l’établissement d’un mandat spécial en vue d’autoriser le gouvernement du Canada à retirer des fonds du Trésor. Ce mandat spécial est considéré comme un crédit inscrit dans l’exercice financier pour lequel il a été autorisé.

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d’exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d’établissement des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, la comptabilité axée sur les dépenses demeure pour les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN dispose d'une structure dans laquelle divers mécanismes de financement interviennent pour la réalisation de son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives, et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

Dans le budget de 2013, la CCSN a obtenu l'autorisation législative – en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN – de dépenser au cours d'un exercice financier toutes les recettes qu'elle tire, au cours de l'exercice financier en cours ou précédent, de la tenue de ses activités. Les montants perçus venant des droits réglementaires pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de gérer les changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

La CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée sert à financer quelques activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu de la réglementation, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. La réglementation prévoit que certains titulaires de permis, comme les hôpitaux et les universités, sont exemptés de ces droits, puisque ces établissements se consacrent au bien commun. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. Parmi celles-ci, on compte les activités concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique), et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 2015.

2.1 Analyse des autorisations

Comme l'indique le tableau suivant, les autorisations totales disponibles de la CCSN ont augmenté de 4,6 millions de dollars (passant à 134,3 millions de dollars), ou 3,5 %, à la fin du troisième trimestre de 2015-2016, par rapport au même trimestre l'an dernier.

Autorisations <i>(en milliers de dollars)</i>	2015-2016	2014-2015*	Écart
Crédit 1 – Dépenses de programme	40 976	39 782	1 194
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 502	4 167	335
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État*	30	20	10
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	88 744	85 721	3 023
Dépenses budgétaires totales	134 252	129 690	4 562

* Les autorisations de 2014-2015 ont été mises à jour pour inclure un montant de 20 k\$ pour les dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

Crédit 1 – Dépenses de programme et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations totales ont augmenté de 1,5 million de dollars (passant à 45,5 millions de dollars), ou 3,5 %. Cette augmentation s'explique principalement par :

- une augmentation de 0,7 million de dollars découlant d'une réduction du remboursement du prêt annuel au fonds de la réserve de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les améliorations apportées à l'infrastructure des systèmes de la CCSN
- une augmentation de 0,3 million de dollars attribuable au financement des conventions collectives
- une augmentation de 0,3 million de dollars découlant des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés
- une augmentation de 0,1 million de dollars en raison du report du budget de fonctionnement
- une augmentation de 0,1 million de dollars en raison d'un ajustement au financement d'une initiative de Services partagés Canada liée au transfert d'appareils technologiques du milieu de travail

Autorisation budgétaire législative – Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les prévisions de dépenses annuelles de la CCSN au titre de l'exercice pour des activités assujetties à des droits de recouvrement des coûts. Les autorisations totales ont augmenté de 3 millions de dollars, soit 3,5 % (pour atteindre 88,7 millions de dollars), en raison des ajustements au coût de la vie, y compris les salaires, ainsi que des frais supplémentaires liés au programme de nouveaux diplômés, élément de la stratégie globale de gestion de la main-d'œuvre de la CCSN visant à assurer le maintien de l'effectif. L'augmentation est également attribuable à une croissance des revenus résultant d'une révision progressive de la formule de calcul des droits facturés conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

2.2 Analyse des dépenses

État des autorisations (voir l'annexe)

Crédit 1 – Dépenses de programme

Les autorisations utilisées au cours du troisième trimestre de 2015-2016 ont augmenté de 1,2 million de dollars (passant à 9,4 millions de dollars), ou 14,5 %, alors que les autorisations utilisées pour le cumulatif ont diminué de 2,6 millions de dollars (passant à 25,8 millions de dollars), ou 9,0 %. Le changement au troisième trimestre est lié à une augmentation des paiements de transfert et à l'acquisition de machines et d'équipement découlant de l'échelonnement des paiements au troisième trimestre de 2015-2016, comparativement au troisième trimestre de 2014-2015. La diminution du cumulatif est principalement causée par une réduction des autres subventions et des paiements résultant d'un paiement de transition unique versé par le gouvernement du Canada au premier trimestre de 2014-2015 pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages.

Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations utilisées au cours du troisième trimestre de 2015-2016 et pour le cumulatif, correspondant à des versements mensuels du montant des régimes d'avantages sociaux des employés établi dans le *Budget principal des dépenses*, ont augmenté de 0,1 million de dollars (passant à 1,1 million de dollars), ou 8,0 %, et de 0,3 million de dollars (passant à 3,4 millions de dollars), ou 8,0 %, respectivement. Cette augmentation est causée par une augmentation de l'autorisation de dépenser liée au personnel en vertu du crédit 1 – Dépenses de programme dans le *Budget principal* de 2015-2016.

Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

Les autorisations utilisées au cours du troisième trimestre de 2015-2016 et pour le cumulatif ont augmenté de 0,5 million de dollars (passant à 22,3 millions de dollars), ou 2,4 %, et de 1,4 million de dollars (à 60,5 millions de dollars), ou 2,3 % respectivement. Cette augmentation est principalement causée par une augmentation des dépenses liées au personnel et du coût des services professionnels et spéciaux.

Dépenses budgétaires par article courant (voir l'annexe)

Dépenses prévues

Les dépenses totales prévues pour l'exercice ont augmenté de 4,6 millions de dollars (passant à 134,3 millions de dollars), ou 3,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation des dépenses prévues pour l'exercice s'explique par :

- une augmentation de 1,0 million de dollars des dépenses liées au personnel en raison des ajustements au coût de la vie, y compris les salaires, et des frais supplémentaires liés au programme de nouveaux diplômés
- une augmentation de 1,0 million de dollars pour des services professionnels et spéciaux, en raison d'une utilisation accrue de services d'aide temporaire et d'un recours accru à des experts-conseils en information, en télécommunications et en gestion pour les projets de gestion de l'information et de technologie de l'information
- une augmentation de 0,8 million de dollars pour les locations, imputable à une augmentation temporaire de l'espace de bureau requis dans le cadre du projet de la CCSN visant à regrouper les employés à l'administration centrale au centre-ville d'Ottawa
- une augmentation de 0,7 million de dollars pour l'acquisition de machines et d'équipement liée au développement à l'interne de logiciels visant à appuyer des projets de gestion de l'information et de technologie de l'information
- une augmentation de 0,4 million de dollars des dépenses de transport et de communications imputable à une augmentation du coût des déménagements et des voyages intérieurs
- une augmentation de 0,4 million de dollars des paiements de transfert attribuable à une hausse des contributions au Programme de financement des participants et au Programme de recherche et de soutien
- une augmentation nette de 0,3 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

Dépenses effectuées durant le trimestre

Les dépenses budgétaires réelles totales au troisième trimestre de 2015-2016 ont augmenté de 1,8 million de dollars (passant à 32,9 millions de dollars), ou 5,8 %. Cette augmentation des dépenses s'explique par :

- une augmentation de 0,6 million de dollars des paiements de transfert au troisième trimestre de 2015-2016 comparativement au troisième trimestre de l'année dernière
- une augmentation de 0,4 million de dollars pour des services professionnels et spéciaux, en raison d'un recours accru à des experts-conseils en information, en télécommunications et en gestion pour les projets de gestion de l'information et de technologie de l'information
- une augmentation de 0,3 million de dollars des dépenses liées au personnel en raison des augmentations salariales et des frais liés au programme de nouveaux diplômés
- une augmentation de 0,2 million de dollars des dépenses de transport et de communications en raison d'une augmentation du coût des voyages intérieurs
- une augmentation nette de 0,3 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre

Les dépenses budgétaires réelles cumulatives ont diminué de 0,9 million de dollars (passant à 89,7 millions de dollars), ou 1,0 %, comparativement à l'exercice précédent. Ce changement s'explique par :

- une diminution de 3,0 millions de dollars pour d'autres subventions et paiements en raison d'un paiement de transition unique versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada au cours du premier trimestre de 2014-2015
- une augmentation de 0,6 million de dollars des dépenses liées au personnel en raison des augmentations salariales, des frais supplémentaires liés au programme de nouveaux diplômés, et d'une augmentation des coûts des régimes d'avantages sociaux des employés
- une augmentation de 0,6 million de dollars pour des services professionnels et spéciaux, en raison d'une utilisation accrue de services d'aide temporaire et d'un recours accru à des experts-conseils en information, en télécommunications et en gestion pour les projets de gestion de l'information et de technologie de l'information
- une augmentation de 0,5 million de dollars pour l'acquisition de machines et d'équipement liée au développement à l'interne de logiciels visant à appuyer les projets de gestion de l'information et de technologie de l'information
- une augmentation nette de 0,4 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus qu'elle tire des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer les changements à la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution de l'industrie et des économies mondiales. La CCSN s'efforce d'atténuer ce risque financier en augmentant son utilisation d'employés nommés pour une période déterminée, une pratique qui augmente la flexibilité de la main-d'œuvre.

La CCSN continue de rajuster ses plans dans le but de s'adapter adéquatement à l'évolution du secteur nucléaire, notamment :

- les retards accusés dans l'exécution de nouveaux projets de mines d'uranium
- l'annonce du gouvernement de l'Ontario le 10 octobre 2013 de ne pas investir, dans un avenir prévisible, dans de nouveaux réacteurs nucléaires à la centrale nucléaire de Darlington exploitée par Ontario Power Generation (OPG)

- le processus d'autorisation concernant le projet de stockage dans des couches géologiques profondes proposé par OPG pour des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité, qui est tributaire de l'évaluation environnementale en cours menée par une commission d'examen conjoint et de la décision du ministre de l'Environnement

En réponse aux changements touchant les activités du secteur nucléaire, la CCSN a pris part, en 2014-2015, à un exercice d'élaboration d'un cadre des risques d'entreprise et de planification stratégique afin de maintenir un fonctionnement efficace tout en exerçant la surveillance réglementaire du secteur nucléaire au Canada.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de la main-d'œuvre de la CCSN visant à assurer le maintien de l'effectif en remédiant aux conséquences potentielles de l'attrition et en assurant un transfert efficace des connaissances, un programme de nouveaux diplômés a été mis en place pour embaucher des diplômés universitaires pour des périodes de deux ans. Dans le cadre de ce programme, la CCSN a embauché 11 nouveaux employés pour une durée déterminée au troisième trimestre de 2015-2016.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Michael Binder
Président

Original signé par

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date : le 19 février 2016

Annexe

État des autorisations (*non vérifié*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	40 976	9 431	25 765	39 782	8 235	28 319
Autorisations législatives budgétaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 502	1 126	3 376	4 167	1 042	3 125
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État**	30	-	-	20	-	-
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	88 744	22 316	60 543	85 721	21 784	59 173
Autorisations budgétaires totales	134 252	32 873	89 684	129 690	31 061	90 617
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	134 252	32 873	89 684	129 690	31 061	90 617

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** On a mis à jour les crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 pour tenir compte du montant de 20 k\$ pour les dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non vérifiées*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	93 008	22 307	66 520	92 006	21 975	65 943
Transports et communications	6 136	1 493	3 855	5 711	1 252	3 534
Information	1 368	183	628	1 243	263	759
Services professionnels et spéciaux	20 632	6 229	12 047	19 589	5 787	11 497
Locations	5 210	1 022	3 055	4 369	1 031	3 152
Services de réparation et d'entretien	1 981	220	618	1 982	203	579
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 100	251	599	1 025	155	373
Acquisition de machines et d'équipement**	2 882	531	1 274	2 200	339	756
Paiements de transfert	1 905	624	1 041	1 549	48	929
Autres subventions et paiements	30	13	47	16	8	3 095
Dépenses budgétaires brutes totales	134 252	32 873	89 684	129 690	31 061	90 617
Dépenses budgétaires nettes totales	134 252	32 873	89 684	129 690	31 061	90 617

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** On a mis à jour les dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 pour tenir compte du montant de 20 k\$ pour les dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.